École L'Arpège
649, rue Saint-Joseph
Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8
Téléphone : 450-645-2344 | Courriel : arpege@cssp.gouv.qc.ca
Valeurs à l'école : Bienveillance, Collaboration, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire :	Membres du Conseil d'établissement
Date :	Mercredi 4 décembre 2024, 17h00 Classe de madame Ariane
Objet :	Conseil d'établissement (CÉ)

PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS *Dominique Coulombe, parent* *Sonia Tremblay, parent* *Caroline Gauthier, parent* *Annie Campeau, enseignante* *Audrey Marcotte, enseignante* *Stéphanie Martin, enseignante* ***PARTICIPAIT ÉGALEMENT*** *Isabelle Roberge, directrice* ***PUBLIC*** *Aucun public*	***ÉTAIT ABSENT*** *Mathieu Imbeault, parent*

1. Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Dominique Coulombe constate le quorum et ouvre la séance à 17h02.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est projeté à l'écran et présenté aux membres. Aucun nouveau sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #04-12-2024-01

EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Audrey Marcotte, il est résolu **à l'unanimité;
***D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.*

1.3 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 octobre 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel et préalablement lu. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #04-12-2024-02

***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Stéphanie Martin, il est résolu **à l'unanimité**; d'adopter le procès-verbal tel que présenté.*

1.4 Suivi au procès-verbal de la rencontre du 30 octobre 2024

1.4.1 Danse pour l'Halloween

Isabelle Roberge informe les membres que la danse d'Halloween a permis d'amasser $764,45. Ce montant sera divisé en trois parties égales, soit un montant pour les élèves de 5e année, un montant pour les élèves de 6e année et un montant en don à l'organisme « Proanima».

1.4.2 Club Optimiste

Isabelle Roberge a préparé la lettre de remerciement qui sera acheminée sous peu au Club Optimiste.

1.4.3 Marché de Noël

Isabelle Roberge informe les membres que le Marché de Noël a connu un franc succès. Le montant provisoire amassé est de $2602,85. En prévision de l'an prochain, le CÉ propose que la modalité de paiement soit plus clairement indiquée sur les affiches et dans les communications aux parents.

1.4.4 Activités parascolaires

Isabelle Roberge informe les membres que les élèves qui participent à l'activité « Chorale » iront faire une représentation à la « Résidence St-Louis» le 16 décembre en après-midi. Par ailleurs, les élèves qui participent à l'activité « Mini-basket » auront la chance ce participer à quelques parties inter-écoles.

2. Parole au public

Aucun public est présent.

3. Points de décisions

3.1 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Isabelle Roberge présente le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Elle ajoute que les membres du comité encadrement travaillent à le rendre plus vivant.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

CÉ #04-12-2023-03

***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Annie Campeau, il est résolu **à l'unanimité**;*
***D'ADOPTER** le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.*

3.2 Activité offerte par l'École secondaire du Grand-Côteau.

Isabelle Roberge présente l'activité offerte par l'École secondaire du Grand-Côteau où les élèves du troisième cycle de notre école aura la chance d'assister au spectacle Arts le 12 décembre à 9h30

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #04-12-2024-04

EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu **à l'unanimité;
***D'APPROUVER** l'activité telle que présentée.*

3.3 Dépôt du reliquat de l'action collective sur les frais chargés aux parents (fonds à destination spéciale

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école L'Arpège se voit octroyer une somme de $5726 qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- *Le revenu des parents est faible en apparence;*
- *Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;*
- *Le parent est monoparental;*
- *Le niveau académique des parents est faible;*

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- *Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;*
- *L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;*
- *Des services professionnels externes;*
- *Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;*
- *L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;*
- *L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.*

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024.
Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives

CÉ #04-12-2024-05	*d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.* *Les membres échangent à ce sujet.* *Aucun vote n'est demandé* *En conséquence, sur proposition de Sonia Tremblay, Il est résolu à l'unanimité* ***D'APPROUVER*** *que la somme de $5726 soit versée au fonds à destination spéciale.* **4. Points d'informations et de discussion** **4.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle** *Isabelle Roberge présente la planification de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle au troisième cycle pour cette année.* **4.2 Activités de Noël** *Isabelle Roberge informe les membres que la planification des activités pour Noël a été acheminée aux parents via l'Info-Parents de décembre.* **4.3 Projet « Ose entreprendre »** *Isabelle Roberge informe les membres qu'un projet «Ose entreprendre » est en préparation au troisième cycle. Ce projet est intégré au «Labo créatif ».* **5. Droits de parole** **5.1 Parole à la technicienne au service de garde** *Myriam Jodoin fait un retour sur l'organisation des deux dernières journées pédagogiques où il y a eu une sortie au Biodôme/Planétarium de Montréal et une journée « Détective ». Elle indique que l'équipe du service de garde se prépare pour les activités de Noël ainsi que pour les animations des journées pédagogiques de janvier (pour le 6 janvier, ce sera «Les lutins » et le 27 janvier, ce sera « Harry Potter »).* **5.2 Parole aux enseignants** *Les enseignantes nomment qu'il y a un lutin à l'école qui joue quelques tours. Annie Campeau et Stéphanie Martin indiquent qu'elles travaillent le récit en classe. Les enseignantes ajoutent qu'avec l'arrivée de décembre, ceci annonce de beaux moments, des routines différentes et plusieurs activités spéciales. Stéphanie Martin termine en informant les membres que la veille il y a eu le premier diner récompense du «comité écolo».* **5.3 Parole aux parents** *Les parents nomment qu'ils ont apprécié le bel événement que fut le marché de Noël. Sonia Tremblay nomme que lorsqu'elle vient à l'école, elle remarque l'ambiance agréable où l'autonomie est prônée.* **5.4 Parole au représentant au comité de parents du CSSP** *Dominique Coulombe n'a pas d'informations à transmettre pour le moment.* **6. Sujets divers** *Isabelle Roberge informe les membres que l'activité avec le Zoo de Granby a dû être annulée. Les enseignants sont à la recherche d'une alternative.*

7. **Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 février.

8. **Levée de l'assemblée**

Tous les sujets ont été traités.

***EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu **à l'unanimité; D'APPROUVER** la levée de la séance à 17h57.*

_____	_____
(signature)	(signature)
Dominique Coulombe, présidente	Isabelle Roberge, directrice